



DELIBÉRATION N° 80/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET :

URBANISME

Cession des parcelles ZN 400, 401, 402, 403, 404 issues de la division des parcelles ZN 351 et 352 situées à l'Espace Artisanal de Champloup

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le neuf juin, à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juin 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – M. Julien PIEDPREMIER - M. Yannick ALCACER - M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET - Mme Julie FAITOUT - Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA - M. Daniel BAPTISTE - M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT
Mme Nadège BROSSEAUD par M. Eric DERSIGNY
Mme Florence PLUCHART par M. Jean-Louis ANTONY

M. David JARDINE est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme ;

Rapporteur : Laurence DUPONT

Par délibération n°72/2022 du 23 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé la cession de la parcelle ZN 398 à l'entreprise SUCHEYRE.

A la suite de l'installation de nouvelles entreprises sur la zone artisanale de Champloup, une nouvelle mission de division foncière a été commandée. Un plan de bornage des lots A et B, issus de la division des parcelles ZN 351 et ZN 352, a été réalisé le 24 octobre 2022.

Comme indiqué sur le plan de bornage annexé :

- Le lot A, d'une superficie de 454m², correspond à la parcelle ZN 400 et ZN 403. Elle est destinée à l'entreprise de Monsieur Thierry TONNELIER ;
- Le lot B, d'une superficie de 2 128m², correspond à la parcelle ZN 401 et ZN 404. Elle accueillera l'entreprise de Monsieur Jean RENARD, entrepreneur local qui installe des panneaux solaires.
- Le lot C, d'une superficie de 1 027m², correspond à la parcelle ZN 402 (anciennement dénommée ZN 398). Elle est en cours de cession à l'entreprise SUCHEYRE.

L'avis des domaines en date du 12 avril 2022 estimait la valeur vénale de la parcelle ZN 398 à 22 600 euros pour une superficie de 1033 m². Il est donc proposé au Conseil Municipal de céder les parcelles aux entreprises à 22 euros le m².

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ont été prévus et inscrits au budget 2023 de la collectivité.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser la cession des parcelles ZN 400 et ZN 403 au prix de 9 988€ toutes indemnités confondues ;
- D'autoriser la cession des parcelles ZN 401 et ZN 404 au prix de 46 816€ toutes indemnités confondues ;
- D'autoriser la cession de la parcelle ZN 402 au prix de 22 594€ toutes indemnités confondues ;
- De décider de confier la rédaction des actes de cessions à Maître GUINOT-SIMONNET, notaire à Volvic. Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les actes correspondants ainsi que toutes pièces se rapportant à ces dossiers.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 20/06/2023
Publié ou notifié
Le : 26/06/2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

